

# LOI CENSI-BOUVARD

Investir en résidences meublées neuves pour réduire ses impôts

#### Qui peut profiter de la LOI CENSI-BOUVARD?

Les contribuables français imposés à partir de 1 400 euros

### Les points clefs du dispositif meublé :

- Acquisition de logement(s) neuf(s) ou réhabilité(s), dans la limite de 300 000€, dans une résidence de service classée,
- Location meublée pendant 9 ans minimum, via un bail commercial,
- > Investissement sous le **régime BIC** et entre dans le plafonnement des niches fiscales 2016.

#### Les avantages de la LOI CENSI-BOUVARD :

- ✓ Réduction d'impôt : 11% du prix de revient HT répartie sur 9 ans soit une économie fiscale maximale de 3 667 € par an !
- √ Une récupération immédiate de la TVA
- ✓ Une rentabilité garantie par un versement de loyer assuré (par le gestionnaire sur la durée du bail)
- ✓ Une gestion sereine et sans imprévue
- ✓ Un investissement dans des secteurs à fort potentiel de croissance

### Les objectifs de l'investisseur :

- > Réduire ses impôts pendant 9 ans
- Créer ou valoriser son patrimoine
- Constituer un complément de retraite défiscalisé
- > Protéger sa famille en profitant d'un rendement garanti

# Immobilier & Patrimoine vous propose un entretien personnalisé gratuit



Prenez rendez-vous dès maintenant avec l'un de nos conseillers au :

**4** 04 72 00 10 04